

<p><b>Avis de vacance</b></p>  <p>Ville de Saint-Martin-d'Hères</p>	<p><b>Cadre d'emplois :</b> Chef de service de police municipale</p> <p><b>Grade :</b> Chef de service de police municipale</p> <p><b>Quotité :</b> Temps complet</p> <p><b>Nombre de poste :</b> 1</p> <p><b>Publication :</b> Interne/externe</p>	<p>Date de création <b>18/09/2017</b></p> <p>Date de mise à jour <b>13/12/2019</b></p> <p>Note de service n°<b>2019/106</b> EL/MN/VD/MC</p>
--	---	---

<p><b>Filière :</b> Police municipale <b>Catégorie :</b> B</p>	<p>Délai de dépôt des candidatures <b>Le mercredi 22 janvier 2020</b></p>
--	---

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**  
**DIRECTION GENERALE ADJOINTE SERVICES TECHNIQUE**  
**AFFECTATION :** Police municipale

## Chef(fe) de service adjoint(e)/responsable du bureau d'ordre et d'emploi

### 1. Contexte :

La commune de Saint-Martin-d'Hères, en pleine croissance démographique (39 000 habitants), est la 2ème ville du département de l'Isère. Elle est au cœur du développement de nombreux projets et accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiants et employés. Ville dynamique, innovante et solidaire, attaché à un service public de qualité, efficiente et ancré dans la proximité avec les usagers. Elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 400 000 habitants).

### 2. Missions du service :

Le service de Police municipale est l'un des services opérationnels dans la mise en œuvre des orientations de la Ville en matière de prévention de la délinquance et de la sécurité de la ville. Il exerce un **rôle à la fois préventif et répressif**.

La présence de la police municipale sur l'ensemble du territoire y compris sur les **quartiers de reconquête républicaine** (QRR), comme l'ensemble des services publics de proximité, est de nature à restaurer un climat serein, le plus apaisé possible compte tenu des difficultés sociales persistantes contre lesquelles il faut par ailleurs agir avec force. Des incivilités aux actes plus graves, les questions touchant à l'insécurité font l'objet d'une attention soutenue des pouvoirs publics et de la Ville y compris dans le domaine de la sécurité routière.

L'action du service s'organise dans le cadre d'un **partenariat** rapproché avec les services municipaux (service prévention-médiation, GUSP, pôle jeunesse, S.C.H.S) ceux du CCAS (insertion et action sociale). Les interventions de la Police Municipale sont également coordonnées avec celles de la Police Nationale via une Convention de coordination et d'autres partenaires institutionnels par l'intermédiaire du Contrat Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance.

Au fur et à mesure que ses missions se développent sur le territoire, **le service de la police municipale se renforce** progressivement tant en moyens matériels qu'en effectifs (objectif de 16 APM et de 4 ASVP). A ce titre, afin de renforcer efficacement l'activité des APM sur le territoire Martinérois, une brigade d'ASVP est chargée du contrôle du stationnement interdit, gênant ou abusif. Elle intervient également sur les domaines relatifs à la propreté des voies et des espaces publics ainsi que sur les entrées et sorties des écoles.

**En matière d'armement**, les agents disposent de générateurs d'aérosols lacrymogènes de plus de 100ml, de bâtons de défense et de pistolets à impulsion électrique. Pour remplir les missions de service de façon optimale, un entraînement sportif est obligatoire. Des actions de formation de techniques de défense et d'entraînement physique sont prévus sur le temps de service (2 heures par semaine).

**Le fonctionnement du service est assuré**, par roulement, 6 jours sur 7, sur une amplitude horaire de 7h30 à 20h30 du mois d'octobre à mai et de 8h30 à 21h30 de juin à septembre.

Ces plannings, ainsi que les missions exercées, tiennent compte des particularités et des besoins particuliers de chacune de ces périodes et notamment des périodes de vacances scolaires, de la période d'ouverture de la piscine,

### 3. Missions du poste :

Placé sous l'autorité du Responsable de la Police Municipale, force de proposition, vous la secondez dans ses missions quotidiennes et assurez la direction du service en son absence.

Vous animez et coordonnez l'équipe de 14 policiers municipaux et 4 ASVP. Vous les accompagnez dans les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques en assurant une relation de proximité avec la population au travers des missions d'îlotage.

### 4. Activités du poste :

Sous l'autorité du chef de service, le chef d'équipe doit :

#### Activités principales

##### Missions Bureau d'ordre et d'emploi

- Elaborer les plannings de travail
- Programmer et planifier les activités
- Identifier et hiérarchiser les situations
- Gérer et suivre l'habillement et l'équipement
- Superviser le trafic radio et la Main-courante afférente, la géolocalisation
- Conduire des briefings et débriefings avec les équipes
- Rendre compte des actions et faire des points de situation à la hiérarchie
- Rédiger des écrits professionnels (rapports, notes de services etc.)
- Connaître et appliquer les règles relatives au port, au transport et stockage des armes et au maniement des armes

##### Interventions sur le terrain, encadrement opérationnel

- Intervenir régulièrement avec les équipes sur le terrain
- Coordonner les équipes et donner des ordres en situation opérationnelle
- Gérer et suivre l'activité des ASVP et des dossiers de mise en fourrière
- Suivre les manifestations et cérémonies
- Assurer une relation de proximité avec la population
- **Se coordonner avec les autres intervenants de la sécurité dans la gestion d'une situation, participer aux actions communes avec la police nationale**

##### Remplacement du chef de service en son absence

- Suivre les partenariats institutionnels (GPO, CLSTC, etc), avoir une connaissance approfondie des acteurs et intervenants de la prévention et de la sécurité sur le territoire communal
- être garant de la prévention et de la sécurité sur le territoire
- **Assurer la gestion administrative et le contrôle juridique**

### 5. Profil recherché :

#### Compétences relationnelles

- Rigueur et sens des responsabilités
- Maîtrise de soi
- Disponibilité et esprit d'équipe
- Qualités relationnelles
- Discrétion et devoir de réserve
- Sens de l'écoute et du dialogue
- Sens du service public

#### Compétences managériales

- Animer et mobiliser une équipe
- Disponibilité et écoute des agents
- Repérer, réguler et désamorcer les conflits

## 6. Conditions :

### Conditions de recrutement

- Être titulaire du grade de chef de service (cadre d'emplois des agents de police municipale, catégorie B) et disposer de l'agrément du Procureur de la République et du Préfet.

### Conditions de rémunération

- Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)
- Régime indemnitaire spécifique Police municipale

### Conditions d'accès / Aptitudes / Spécificités

- Permis B
- Permis A souhaité

### Conditions d'exercice particulières

- Selon les besoins du service, possibilités de travailler le dimanche.
- Déplacements constants sur la commune, les communes de la structure intercommunale, voire les communes limitrophes
- Travail administratif en bureau au poste de police et accueil du public
- Présence par tous temps à l'extérieur
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public
- Formation initiale et continue obligatoires
- Respect du code de déontologie, sens du service public, respect des libertés publiques
- Exercice professionnel soumis à des conditions réglementaires d'agrément, d'assermentation, de formation initiale et continue
- Autorisation délivrée par le préfet en cas de port d'armes avec obligation de formation
- Port de l'uniforme et de la carte professionnelle obligatoire
- Moyens techniques, véhicule, armement (catégorie D), moyens de communication, de transmission, protection individuelle (pare-balles), équipements de contrôle

### Avantages et participations de l'employeur

#### Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ /mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

#### Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)
- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)
- Restaurant collectif

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Outre un entretien de recrutement, des tests pourraient être mis en place.

Les candidats intéressés par cet emploi, voudront bien faire acte de candidature (lettre de motivation + **CV obligatoire**), à Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines - Service Développement Emploi et Compétences **par email au : [secteur.recrutement@saintmartindheres.fr](mailto:secteur.recrutement@saintmartindheres.fr)**

(tampon)



Le Directeur Général des Services